

Service Enfance
Hôtel de Ville
13 bis quai Maurice Berteaux
78230 LE PECQ

Tél : 01.30.61.21.21
www.ville-lepecq.fr



Centre de Loisirs pour les Alpicois de 3 à 6 ans

LES OUVERTURES

LES SITES

LES ACTIVITÉS

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

LES TARIFS

LES OUVERTURES

Les centres de loisirs maternels sont des structures d'accueil et de garde pour les enfants de 3 à 6 ans, scolarisés en école maternelle.

EN PÉRIODE SCOLAIRE :

Ils sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à l'ouverture de l'école et de la fin de l'école à 19h et le mercredi de 7h30 à 19h.

L'équipe d'animation emmène les enfants directement dans les classes le matin, et viennent les rechercher le soir.

Le mercredi, les centres sont ouverts de 7h30 à 19h, un accueil à la ½ journée est possible. Les horaires sont :

- La matinée : accueil de 7h30 à 9h, départ entre 13h à 13h30
- L'après-midi : accueil de 11h30 à 12h, départ entre 16h30 à 19h.

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES :

Ils sont ouverts de 7h30 à 19h.

L'accueil des enfants est échelonné de 7h30 à 9h et le départ de 16h30 à 19h. Les centres peuvent être regroupés pendant les vacances scolaires en raison de faibles effectifs.

Il est impératif que tous les enfants soient au centre à 9h afin de ne pas retarder le départ d'une sortie ou des activités.

LES SITES

Centre de Loisirs "Les p'tits Lutins" - Centre
6, rue Adrien Descombes 01.34.51.97.43

Centre de Loisirs "Le Manège enchanté" - Général Leclerc
2, Allée de Normandie 01.39.58.13.40

Centre de Loisirs "Les p'tits Moulins" - Jean Moulin
19, avenue Charles de Gaulle 01.30.61.22.40

Centre de Loisirs "L'Escadrille des petits anges" - N. Niemen
3, rue Saint Exupéry 01.39.16.30.39

Centre de Loisirs "Le Château des pirates" - Jehan Alain
4, rue Jehan Alain 01.39.76.54.47

Les locaux sont intégrés à l'école et comportent :

- 1 salle d'activité
- 1 salle de repos
- le restaurant et la cuisine de l'école
- la cour de l'école et le préau pour les jeux et la motricité.

LES ACTIVITÉS

Le centre de loisirs est avant tout un lieu d'accueil, où chaque enfant, quelque soit son origine, son histoire personnelle ou familiale, ses difficultés est accueilli dans le respect de ses besoins et de ses rythmes. Le directeur est le garant du projet éducatif et, avec son équipe, il applique le projet pédagogique.

Ce travail contribue à la mise en place d'activités et à la conception de projets. Le centre de loisirs maternel travaille sur le développement des apprentissages cognitifs, sociaux, linguistiques, affectifs et psychomoteurs de l'enfant afin d'accéder aux apprentissages de base. Le jeu est la principale activité de l'enfant, il est source d'enrichissement.

Une journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps, l'espace... :

- Les temps d'accueils sont libres (dessin, maison de poupées, jeux de cour, puzzles...)
- Le matin : activités dirigées, qui peuvent se poursuivre plus tard, individuellement.
- Le repas est suivi d'une sieste pour les plus jeunes et d'activités calmes pour les plus grands
- Après la sieste et le goûter : jeux de cour selon la météo, vélo, jeux collectifs... ou encore poursuite des activités du matin.
- Vient ensuite le moment des départs et des activités libres, sous la surveillance des animatrices.

Un programme d'activité pour les mercredis et journées de vacances, est disponible dans les centres.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est à remplir avant chaque début d'année scolaire. Il peut être constitué auprès des services polyvalents Jeunesse, Vie scolaire et Sports à l'Hôtel de Ville, à la Mairie-Annexe des Vignes-Benettes.

Pièces à fournir pour l'inscription et le calcul de la participation familiale :

- La fiche sanitaire dûment complétée et signée
- Le carnet de santé
- Le livret de famille
- Les trois derniers bulletins de salaires des membres du foyer
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu
- Un justificatif de pension alimentaire s'il y a lieu
- Une attestation des prestations versées par la caisse d'allocations familiales
- Une quittance de loyer ou un échéancier de remboursement de prêt

Dès que votre dossier est constitué, vous pouvez inscrire votre enfant aux jours de fréquentation souhaités par écrit uniquement. Cette fiche d'inscription est à déposer à l'équipe d'animation du centre, directement.

Il est impératif de respecter les dates limites d'inscription :

- au plus tard le mercredi précédent pour le mercredi suivant en période scolaire
- au plus tard 2 semaines pleines avant le début des vacances scolaires

Hôtel de Ville	01.30.61.21.21	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h Samedi : 8h30 à 12h
Mairie Annexe des Vignes-Benettes	01.39.58.57.00	Mardi : 14h30 à 18h30, Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h30, Vendredi : 14h30 à 18h30 - Samedi : 10h à 12h

LES TARIFS

Votre tarif sera calculé selon votre quotient familial, à l'aide des pièces fournies. Une facture, détaillant toutes les activités auxquelles l'enfant a participé, vous sera envoyée le mois suivant.

A NOTER : toute annulation faite après la date limite d'inscription donnera lieu à facturation.